2007-04201/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

La ministre de la Culture et des Communications, le préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska et le maire de Baie-du-Febvre signent une entente triennale

Baie-du-Febvre, le 14 novembre 2003 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, le préfet de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, M. Raymond Bilodeau, et le maire de Baie-du-Febvre, M. Claude Biron, ont signé aujourd'hui une entente visant le développement culturel de la communauté. Cette entente, d'une durée de trois ans, prévoit des investissements tripartites totalisant 287 660 $. L'événement s'est déroulé en présence de M. Claude Bachand, député d'Arthabaska et président du caucus libéral de la région du Centre-du-Québec.

« Je tiens à saluer le travail important des élus de la MRC de Nicolet-Yamaska qui ont été les premiers dans la région du Centre-du-Québec à se doter d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications. C'est en misant sur des préoccupations partagées et des orientations communes que de telles ententes s'avèrent des instruments efficaces pour l'atteinte d'objectifs concrets, à la fois réalistes et pertinents », a déclaré la ministre Beauchamp qui soulignait par ailleurs que la MRC de Nicolet-Yamaska a été la première de sa région à participer au programme Villes et villages d'art et de patrimoine, qui vise à développer et à promouvoir les ressources culturelles du milieu dans une optique de tourisme culturel.

Outil de planification, de gestion, de concertation et de collaboration entre la MRC, la Municipalité et le Ministère, l'entente prévoit la réalisation, d'ici 2006, de plus d'une quinzaine d'actions axées notamment sur une répartition judicieuse des initiatives culturelles, l'accès des citoyens, et particulièrement des jeunes, à la culture et sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti. En vertu de cette entente, le Ministère, la MRC de Nicolet-Yamaska et la Municipalité de Baie-du-Febvre investiront respectivement 120 000 $, 112 160 $ et 55 500 $.

« Il est important de reconnaître le travail exceptionnel des membres de la Table sectorielle culture qui ont su identifier rapidement les richesses et les besoins du milieu en matière culturelle. Une politique culturelle de qualité jumelée à un plan d'action réaliste nous permettent maintenant d'offrir un menu culturel varié et adapté à notre population », a quant à lui souligné le préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska, M. Raymond Bilodeau.

Un soutien pour le Théâtre Belcourt

Soulignons que l'entente de développement culturel prévoit un investissement total de 179 210 $ qui sera versé à la Corporation des amis du Théâtre Belcourt, l'organisme mandaté par la Municipalité de Baie-du-Febvre pour en gérer la programmation. Ainsi, le Ministère accorde 75 000 $, la Municipalité 55 500 $ et la MRC, 48 710 $ pour le soutien de cette salle de spectacle.

« Je félicite la Municipalité de Baie-du-Febvre, qui a toujours soutenu cette salle de spectacle, devenue au fil des ans le plus important lieu de diffusion des arts de la scène de toute la MRC de Nicolet-Yamaska. Et je félicite également la MRC pour avoir reconnu le Théâtre Belcourt comme salle de spectacle régionale. Il s'agit ici d'un bel exemple de partenariat entre un diffuseur et les instances régionales qui mérite d'être souligné », de poursuivre la ministre Beauchamp.

Quant à lui, le maire de Baie-du-Febvre n'a pas caché son enthousiasme devant la reconnaissance de ce lieu de diffusion par le Ministère. « Le soutien financier du ministère de la Culture et des Communications a un impact majeur pour le maintien de cet équipement culturel qu'est le Théâtre Belcourt de Baie-du-Febvre », a déclaré M. Claude Biron.

Source :

Guy Côté
Direction générale des communications
Tél. : 418 380-2363, poste 7255

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007